



LIVRET D'INFORMATION AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP (PSH)

1. ENGAGEMENT DE MAY'RH

Chez MAY'RH, nous nous engageons à favoriser l'accès à la formation pour tous et à adopter des pratiques non-discriminantes pour favoriser l'accès aux savoirs, en conformité avec la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel et le Référentiel National Qualité (RNQ) Qualiopi.

Notre référent handicap :  Barbara JEANSON  contact@may-rh.com  06.83.06.48.67

2. NOS FORMATIONS SONT-ELLES ACCESSIBLES ?

Oui, sous réserve d'un **échange préalable** avec notre référent handicap pour évaluer vos besoins selon le type de handicap (formation en distanciel, accès PMR, support audio/logiciel de lecture, aménagement des horaires etc.).

À noter :

Certaines adaptations peuvent nécessiter un délai de mise en place. Nous restons en veille pour améliorer les pratiques et les aménagements. Cependant, dans le cas où la prise en charge en interne s'avérerait impossible, nous assurons une réorientation vers les structures spécialisées dans l'accompagnement et la prise en charge des personnes selon la nature de leur handicap.

3. COMMENT BÉNÉFICIER D'UN AMÉNAGEMENT ?

1 Contactez notre référent handicap au moins 15 jours avant le début de la formation :

- Par email : contact@may-rh.com
- Par téléphone : **06.83.06.48.67**

2 Échange confidentiel :

- Notre référent vous contactera pour **évaluer vos besoins** (sans jugement). Votre situation ne sera pas divulguée sans votre accord.
- Un **plan d'adaptation** sera proposé (gratuit).

3 Validation :

- Vous recevrez une **confirmation écrite** des aménagements mis en place.

4. NOS LOCAUX SONT-ILS ACCESSIBLES ?

Pour les formations en présentiel :

- **Dans vos locaux** (en intra-entreprise) : Lorsque la formation se déroule au sein de vos espaces, nous vous accompagnons pour identifier les aménagements nécessaires en fonction des besoins spécifiques de vos collaborateurs, en vous orientant vers des solutions techniques ou des partenaires spécialisés si besoin. Cependant, l'accessibilité des locaux relève de votre responsabilité. Nous restons bien entendu à vos côtés pour garantir une expérience de formation inclusive et réussie.
- **Dans les espaces partenaires** (formation inter-entreprises, intra-entreprise ou distancielle) : Pour les formations organisées hors de vos locaux, nous sélectionnons des



LIVRET D'INFORMATION AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP (PSH)

sites partenaires engagés dans une démarche d'accessibilité (centres de formation, salles de séminaire, espaces de coworking). Bien que ces lieux soient responsables de leur conformité aux normes PMR et d'accessibilité, et que peu de locaux sont adaptés à Mayotte, nous veillons à privilégier les espaces disposant d'équipements adaptés, de vérifier en amont les conditions d'accueil des personnes en situation de handicap (PSH) et vous informer des éventuelles limites, proposer des alternatives si le lieu ne répond pas aux besoins identifiés (ex : basculer en distanciel, choisir un autre site).

✦ Pour les formations en distanciel :

- Plateforme **accessible** (Zoom, Teams, Google Meet).
- Sous-titrage automatique disponible.
- Enregistrement des sessions pour révision.

Utilisation d'outils possibles : Otter.ai (sous-titrage), NVDA (lecture d'écran), WebAIM Contrast checker (contraste des couleurs)

5. RESSOURCES UTILES

◆ Associations locales :

- **ADAPEI Mayotte** : Soutien aux familles, recherche de solutions adaptées au handicap ...
Contact : Rue Boinali Soupri, quartier sans villas, 97680 Tsingoni ; téléphone fixe : 02.69.70.01.77 ; adapeimayotte@gmail.com
- **APAJH** : Améliorer la mobilisation des personnes en recherche d'emploi en situation de handicap, Sécuriser les parcours de formation pour garantir le suivi constant, Articuler l'accompagnement médico-social et l'accompagnement socioprofessionnel.
Contact : Villa Bengalis, Route de Vahibé - Passamaïnty, 97605 , Mamoudzou Téléphone : 0269 26 23 40 / 0639 26 23 40 Email : apajhdemayotte@hotmail.fr
- **Messo** : Dispositif d'insertion et d'emploi pour les personnes en situation de handicap, accès à des formations pré-qualifiantes.
Contact : 9 Rue Filaouni, Combani, 97680 TSINGONI ; téléphone fixe : 0269 62 18 23 ; messo@messo.fr

◆ Structures spécifiques :

- **AGEFIPH** (pour les travailleurs handicapés) : Mme Fleur POSTAIRE
fpostaire@agefiph.asso.fr
- **MDPH**: 8 rue Mariage BP1060 – 97600 MAMOUDZOU, téléphone fixe : 02.69.62.96.20, portable 06.39.28.71.10 (SMS uniquement pour les personnes déficientes auditives), accueil@mdph976.fr